



Pour plus d'informations, contactez votre conseiller par mail ou votre agence Pôle emploi au 39 49 (service gratuit + prix appel)

Vous habitez un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)

→ Avec le dispositif **Emploi franc** votre employeur peut bénéficier d'aides.



Vous rencontrez des difficultés d'accès à l'emploi

→ Le **Contrat initiative emploi jeunes¹** associe mise en situation professionnelle et acquisition de compétences².



3

leviers pour faciliter votre recrutement dans le secteur marchand en Hauts-de-France !

Vous êtes tenté par l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation ?

→ Toutes les entreprises peuvent bénéficier de l'**Aide au recrutement d'un alternant** ou de l'**Aide au contrat de professionnalisation adulte** pour tout contrat.



¹ Jeune ayant un niveau équivalent ou inférieur au baccalauréat (niveau IV) et âgé de moins de 26 ans ou moins de 31 ans si présentant un handicap.

² Dispositif étendu à d'autres publics dans certains départements.